

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

**Vendredi
18 décembre
2020
(17)**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue par voie de visioconférence Zoom, à huis clos. Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués dans les délais requis par la Loi. Sont présents par visioconférence Zoom, Mesdames et Messieurs les membres du conseil suivants :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Siège # 6 vacant

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, Madame Isabelle Parent. La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Emprunt temporaire R-207
5. Période de questions
6. Levée de la session

2- Lecture de l'avis de convocation

Tous les conseillers sont présents

20-250

3- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-251

4- Emprunt temporaire R-207 [n/d R-207]

ATTENDU QUE Conformément au règlement d'emprunt R-207 concernant les travaux du chemin Dufresne et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite emprunter par emprunt temporaire un montant total de 600 000 \$:

Règlement d'emprunt n° R-207	Pour un montant de 600 000 \$
------------------------------	-------------------------------

En conséquence,

**Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit

QU'un emprunt temporaire au montant de 600 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro R-207 soit réalisé auprès de la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau.

QUE l'emprunt temporaire soit signé par Madame Isabelle Parent, mairesse et Madame Chantal Soucy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

QUE les intérêts soient payables mensuellement.

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau.

Adopté unanimement par les conseillers.

5. Période de questions

6. Levée et fermeture de la séance extraordinaire

20-252

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

12 h 05, fin de la présente assemblée par voie de visioconférence Zoom,
à huis clos.

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale / secrétaire-trésorière
